

## 29 SEPTEMBRE 2011. - Circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. de la Région wallonne à l'exception des communes et des C.P.A.S. relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2012

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

### **Volet relatif à l'eComptes et à l'envoi électronique des fichiers SIC**

#### *16.a. Envois électronique des fichiers S.I.C*

Selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 21 janvier 2009, vous devez envoyer à la DGO5 un fichier SIC immédiatement après l'arrêt par votre conseil :

- du budget
- d'une modification budgétaire
- du compte.

Cette obligation vaut tant pour les communes que les C.P.A.S..

Ces fichiers SIC sont produits et générés au moyen de l'application eComptes après exportation de vos données vers la BDCS et importation dans l'eComptes telles qu'arrêtées par le Conseil. Pour la procédure à suivre afin de générer ces fichiers, voir le point « Alimentation numérique des statistiques et de l'E-tutelle » et les explications nécessaires dans les tutoriels en ligne (cf le point 16.2. ci-après).

Pour les communes uniquement, ces fichiers SIC des données comptables et budgétaires des communes sont aussi à envoyer par mail à l'adresse : [DepotComptesEtBudgets.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:DepotComptesEtBudgets.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Cet envoi électronique doit s'opérer en plus de l'envoi FTP sur le serveur de données statistiques, dont l'expédition est gérée par l'application eComptes. Ce double envoi doit s'opérer simultanément et dans les plus bref délais de l'arrêt par votre Conseil du budget communal, d'une modification budgétaire ou du compte.

En pratique, le double envoi se matérialise de la façon suivante :

- L'envoi FTP est fait automatiquement par l'application e-compte quand vous cochez la case « envoi à la DGO5 ».
- Pour la transmission vers les autorités de tutelle, la commune doit faire un envoi spécifique du fichier généré par e-compte vers l'adresse [DepotComptesEtBudgets.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:DepotComptesEtBudgets.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be) Il est important de ne rien modifier au fichier XML envoyé : ni son nom, ni son extension, ni son contenu.

Ce double envoi informatique est provisoire en attendant la finalisation du projet « e-tutelle » qui permettra une transmission électronique unique de tous les actes soumis à tutelle.

Je vous rappelle que cette transmission a été rendue obligatoire par l'arrêté ministériel du 21 janvier 2009 relatif aux modalités d'exécution de l'article 35, § 8, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale. L'article 5 prévoit qu'« Après l'arrêt par le Conseil du budget, d'une modification budgétaire, ou des comptes annuels, le fichier de Synthèse des Informations Comptables devra être communiqué à la Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé ».

Cette (double) transmission électronique n'exonère donc pas les pouvoirs locaux de l'envoi traditionnel des documents comptables et budgétaires accompagnés de leurs pièces justificatives obligatoires (v. ci-avant). La date de réception postale de l'ensemble des dits documents constitue le point de départ du délai de tutelle.

En conclusion, dans l'attente de la finalisation du projet E-tutelle, la commune est tenue de procéder aux envois suivants :

- un envoi postal traditionnel;
- une double transmission électronique (envoi FTP + envoi par mail).

#### *16.b. Plan eComptes.*

Le projet eComptes est un plan intégré visant à doter progressivement les communes, C.P.A.S. et Provinces d'un ensemble d'applicatifs, publics et gratuits, développés en mutualisation et en co-création de contenu avec les utilisateurs de terrain.

Son contenu n'est pas figé et en collaboration avec le terrain, la cellule eComptes de la DGO5 a pour mission de faire constamment évoluer le contenu afin que celui-ci réponde au mieux à vos besoins d'analyse.

Votre participation est donc primordiale et vous êtes invités à participer en faisant part de vos suggestions à la cellule eComptes au moyen d'une boîte à idée en ligne, structurée par rubriques du logiciel : <http://ecomptes.wallonie.be/modules/boiteaidees.php>

*Pour rappel, les objectifs du plan eComptes sont de quatre ordre :*

#### 1. AIDE A LA GESTION,

grâce à un outil d'analyse d'aide à la gestion permettant de suivre tous les éléments financiers, recettes, dépenses, budget, trésorerie, dette, prospective budgétaire à cinq ans...

#### 2. AIDE A LA COMPREHENSION DES FINANCES LOCALES,

tant par les mandataires que par le public, grâce à l'éditeur de documents clairs et didactiques, exportables dans divers formats, dont le html si vous souhaitez extraire de l'information vers un site internet ou dans un intranet.

#### 3. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,

en simplifiant et en automatisant la production de documents à caractère comptable et financier. L'encodage est réduit au strict minimum pour les utilisateurs car les applications eComptes puisent l'essentiel des données nécessaires dans la base de données comptable standardisée. Ainsi, quelques minutes suffisent pour réaliser une analyse complète de tous les aspects des finances locales (production de la Synthèse analytique)

#### 4. ALIMENTATION NUMERIQUE DES STATISTIQUES et de l'eTUTELLE :

le logiciel produit un fichier standardisé équivalent numérique des budgets et comptes, baptisé « fichier SIC » qui est transmis à la DGO5 et permet de construire et de mettre à jour en permanence une base de données statistiques sur les pouvoirs locaux afin, non seulement, d'aider le Gouvernement wallon dans sa prise de décision, mais aussi d'améliorer la connaissance des finances locales. Ces mêmes fichiers alimenteront aussi l'eTutelle.

A qui sont destinées les applications eComptes ?

- L'eComptes a été conçu pour les mandataires et les fonctionnaires des pouvoirs locaux désirant disposer facilement et rapidement d'analyses financières.
- L'installation est possible sur autant de pc que vous le souhaitez dans votre administration, sans frais de licence, et peut être réalisée facilement par vos soins ou par votre prestataire informatique.

Avec l'eComptes, vous pouvez :

- Produire la synthèse analytique de vos comptes.
- Effectuer une projection budgétaire à 5 ans.
- Rechercher et analyser vos données financières et comptables en quelques clics de souris.
- Extraire et éditer en excel, word, open-office, pdf, ou html vos recherches.
- Suivre vos projets extraordinaires dans les moindres détails et obtenir en un clic un rapport complet des recettes. et dépenses d'un projet extraordinaire, avec les paiements effectués, les recettes perçues, la trésorerie utilisée,....
- Produire numériquement les comptes, budgets et modifications budgétaires pour alimenter l'eTutelle et les statistiques de la Région wallonne.
- Editer et partager des rapports d'analyse.
- Générer automatiquement des powerpoints tirés de la synthèse analytique.
- Produire les fichiers SIC à destination de la Tutelle et des statistiques (obligation régie par AM du 21 janvier 2009).

Mode de fonctionnement de l'eComptes, mise à jour de vos données et de votre logiciel :

- Votre logiciel eComptes travaille sur une copie standardisée de votre comptabilité (B.D.C.S.), il n'y a donc aucun danger que vos données soient endommagées par les utilisateurs au sein de votre administration. Vous pouvez l'installer sur autant de poste que vous voulez et même sur des ordinateurs portables.
- Dans un souci de simplification l'eComptes fonctionne sans devoir encoder des données à l'exception de quelques renseignements extra-comptables (population, personnel occupé, taux des additionnels... via le menu « caractéristiques ». L'encodage de ces données est un préalable indispensable à l'envoi du fichier SIC et pour produire la synthèse analytique.
- Pour un bon fonctionnement de l'eComptes et une génération correcte du fichier SIC et des documents comptables, il est évidemment nécessaire de vous assurer que votre prestataire informatique a bien configuré son logiciel de comptabilité pour réaliser régulièrement une exportation vers la BDCS xml, et que l'importation de ces données soit bien réalisée dans l'eComptes, faute de quoi vos données ne seront pas à jour, et les documents, fichiers, et analyses produits seront incorrects.
- Au fur et à mesure des correctifs techniques et des améliorations apportées avec votre collaboration la cellule eComptes de la DGO5 met en ligne des « upgrades » de l'eComptes. Afin d'avoir un eComptes fonctionnel il est donc très important que vous procédiez à une mise à jour régulière de votre version. Cette mise à jour s'effectue automatiquement au lancement de l'application sur vos postes ou manuellement dans votre logiciel si le firewall de votre administration bloque l'automatisme.

Fichiers S.I.C. :

Selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 21 janvier 2009, vous devez envoyer à la DGO5 un fichier SIC immédiatement après l'arrêt par votre conseil :

- Du budget.
- D'une modification budgétaire.
- Du compte.

Ces fichiers SIC sont produits au moyen de l'application eComptes après exportation de vos données vers la BDCS et importation dans l'eComptes telles qu'arrêtées par le Conseil.

Vous trouverez toutes les explications nécessaires dans les tutoriels en ligne (cf ci-après)

Tutoriels d'auto-formation :

Afin de vous aider à utiliser et à exploiter les potentialités de votre application eComptes, des tutoriels en ligne sont disponibles à l'adresse : <http://ecomptes.wallonie.be/modules/videos.php>

Ceux-ci sont régulièrement mis à jour, vous y trouverez notamment les explications pour contrôler vos données et produire le fichier SIC.

Aspect « sécurité et sauvegarde » de vos données comptables standardisées (B.D.C.S.) :

La génération correcte de ces fichiers, ainsi que des analyses, des documents prospectifs et de la synthèse analytique exigent une mise à jour régulière de la base de données comptables standardisée xml au moyen de votre logiciel comptable, tel que prévu par l'article 35 du nouvel RGCC.

Cette BDCS constitue donc une copie de TOUTES les données de votre comptabilité dans un format universellement reconnu et lisible par toutes les grandes applications de traitement de bases de données.

Les champs la composant sont connus, clairement identifiés et régi par un arrêté ministériel.

En cas de « crash » de serveur, d'incendie, de vol, cette BDCS pourra donc constituer le point de départ d'une reconstitution de votre comptabilité.

C'est une sécurité supplémentaire.

Il est donc essentiel de :

- Veiller à ce que votre société informatique ait bien paramétré son logiciel comptable pour réaliser une exportation régulière des données dans le répertoire serveur contenant votre BDCS.
- Veiller, selon le prescrit des dispositions de l'article 35 du RGCC à effectuer des copies régulières de votre BDCS (ainsi que des données de votre logiciel comptable).

Pour rappel : l'article 35 du RGCC dispose que :

Le collège communal veillera à ce que les données comptables soient régulièrement sauvegardées sur un support informatique stocké à l'extérieur du bâtiment abritant le matériel informatique contenant les bases de données comptables.

Helpdesk de l'eComptes :

Aucune application informatique n'étant parfaite, surtout quand elle est déployée dans des configurations très diverses de plus de 500 administrations, en cas de problème technique relatif à l'application eComptes, il vous est demandé, dans un souci d'efficacité, d'envoyer la description du problème et son message d'erreur par mail à l'adresse : [ecomptes.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:ecomptes.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

Un numéro d'intervention lui sera attribué et votre demande sera traitée le plus tôt possible, dans l'ordre des demandes en cours.

Pour plus de renseignements :

Pour tout renseignement relatif au plan eComptes, vous pouvez prendre contact avec le coordinateur général de ce projet, M. Philippe Brognon : [philippe.brognon@spw.wallonie.be](mailto:philippe.brognon@spw.wallonie.be) ou surfer sur le site <http://ecomptes.wallonie.be>